

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

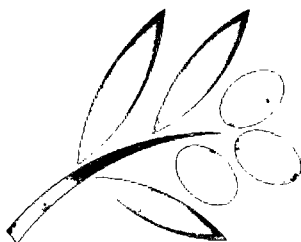
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00039 Numéro SIREN : 415 154 095 Nom ou dénomination : A.L CONSTRUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005951



Conseil Ad'Oc

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE DU PAYS D'OC

B005951

CONSEIL AD'OC

72 ALLEE CHARLES BABBAGE

30000 NIMES

Tél : 0466296893 email : contact@conseiladoc.com

AL CONSTRUCTION

321 chemin du MAZET

30129 REDESSAN

APE : 4399C

SIRET : 41515409500012

COMPTES ANNUELS Exercice clos le : 31 décembre 2022

" certifié conforme à l'original "

ATTESTATION

C00293 - AL CONSTRUCTION

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

AL CONSTRUCTION
Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/03/2006, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	133 266,63 €
- Chiffre d'affaires	51 535,46 €
- Résultat net comptable	88,10 €

Fait à NIMES,
Le 15/06/2023.

MAHOUX MARIANNE,
Expert-comptable.

SOMMAIRE



Ad'Oc

AL CONSTRUCTION

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de résultat synthétique	7
Compte de résultat synthétique	8
Rapport de gestion	9
Procès Verbal d'AG	12
Déclaration de confidentialité	15

AL

CP

BILAN ACTIF



Ad'Oc

AL CONSTRUCTION

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF

	Valeurs au 31/12/22		% de	Valeurs au	% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	l'actif	31/12/21	l'actif
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages	584	584			
Autres immobilisations corporelles	12 002	12 002			
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	12 586	12 586			
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					3
Matières premières et autres appro	500		500	3 452	
En-cours de production (biens et services)				280	
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances			6		11
Créances clients et comptes rattachés	7 600	7 600		10 788	
Autres créances	36	36		2 978	
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	125 130	125 130	94	107 189	86
Charges constatées d'avance (3)				551	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	133 267	133 267	100	125 239	100
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	145 852	12 586	133 267	125 239	100

BILAN PASSIF

AL CONSTRUCTION

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ad'Oc

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 0)	7 622	6	7 622	6
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		76		82
Réserve légale	762		762	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	100 072		102 093	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	88		-2 021	-2
SITUATION NETTE	108 545	81	108 456	87
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				

TOTAL CAPITAUX PROPRES

108 545 81 108 456 87

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES

Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	21 655	16	10 708	9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 521	1	5 495	4
Dettes fiscales et sociales	1 547	1	580	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				

TOTAL DETTES

24 722 19 16 783 13

Écarts de conversion passif

TOTAL PASSIF GÉNÉRAL

133 267 100 125 239 100

AL CONSTRUCTION

SARL au capital de 7 622,00 euros

Siège social : 321 chemin du MAZET 30129 REDESSAN

RCS n°415154095- RCS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 15 JUIN 2023

Le 15 juin 2023, les associés de la société AL CONSTRUCTION se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 321 chemin du MAZET 30129 REDESSAN à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par MR ALMODOVAR LOUIS.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- MR ALMODOVAR LOUIS, propriétaire de 251,00 parts, représentant 251 voix, Gérant de la société.
- Mlle PRIETO CORINNE, propriétaire de 249,00 parts, représentant 249 voix,

Soit au total 2 associé(s) présent(s), totalisant 500 Parts sur les 500 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- L'annexe comptable

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération des gérants.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

AL

CP

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 88,10 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 88,10 Euros formant un résultat affectable de 88,10 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 176,20 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Ratification de la rémunération des gérants

Les associés approuvent les rémunérations versées au titre de l'exercice et composées

AL CP

comme suit :

- Pour MR ALMODOVAR LOUIS, occupant le poste de Gérant, une rémunération brute de 10 000,00 Euros.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales obligatoires et facultatives de MR ALMODOVAR LOUIS, liées à sa fonction.

La société a pris à sa charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de Gérant.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 5 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à REDESSAN,

Le 15/06/2023.

Signatures des associés :

MR ALMODOVAR LOUIS	
MLLE PRIETO CORINNE	